1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	:	RHODACAL LSS-80/RP
No.-EINECS	:	270-407-8

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange	:	Utilisation(s) particulière(s): Tensio-actifs pour applications diverses

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	RHODIA Opérations 40 Rue de la Haie Coq 93306 Aubervilliers Cedex - France Tel : +33 (0)1.53.56.50.00
Numéro d'appel d'urgence	:	MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7) Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK) Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK) Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore) China : +86 10 5100 3039 (Beijing)
Adresse e-mail	:	information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Xi: Irritant	R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves.

Éléments d'étiquetage

Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 68439-57-6 acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Toxique pour les organismes aquatiques.
Solide divisé. Peut former un mélange poussière-air explosif. Génération possible de charges électrostatiques, par écoulement, agitation, etc ... Accumulation possible de charges électrostatiques par brassage, transport pneumatique, déversement, etc ... Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nature chimique : OLEFINE C14-16 SULFONATE DE SODIUM

No.-EINECS : 270-407-8

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	No.-CAS No.-EINECS	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6 270-407-8	Xi; R38 Xi; R41	H315 : Irritation cutanée , Catégorie 2 . H318 : Lésions oculaires graves , Catégorie 1 .	>= 70 - < 80
	auto classification			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins).
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Poudres polyvalentes.
Dioxyde de carbone (CO2)
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Risque d'explosion de poussière. Par combustion, libère des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Méthodes spécifiques de lutte contre le feu	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Enlever toute source d'ignition. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle Porter un équipement de protection adéquat. Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143) Lunettes de sécurité Écran facial Porter des gants appropriés. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer. Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Méthodes de nettoyage		
Récupération	:	Enlever à la pelle ou balayer. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Décontamination/nettoyage	:	Laver abondamment à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Conseils supplémentaires	:	Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Mise à la terre des installations.
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	Empêcher la formation de charges électrostatiques. Éviter la formation de poussière. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Conditions de stockage		
Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.
Produits incompatibles	:	Acides forts Oxydants forts Réducteurs puissants.
Conditions d'emballage		
Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Matières plastiques.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Système efficace de ventilation par aspiration

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.
Protection des mains	:	En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité Écran facial
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène	:	L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	poudre
État physique	:	solide
Couleur	:	crème
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	8,0 - 10,5 à 1 % (m/v) Solution aqueuse
Point/intervalle de fusion	:	> 100 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Si on rajoute de l'eau au produit, séparation en deux phases.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité	:	donnée non disponible
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Acides forts Oxydants forts Réducteurs puissants.
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: (Oxydes de carbone - CO + CO2). Oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	Par analogie Non classé nocif en cas d'ingestion Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Rapports non publiés
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	Irritant pour la peau. Rapports internes non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	Risque de lésions oculaires graves. Rapports non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	Essai de Maximalisation - cochon d'Inde pas de réaction de sensibilisation cutanée observée Rapports internes non publiés

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	:	Exposition orale 2.160 h - rat NOAEL: 200 mg/kg L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Rapports non publiés

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité : rat
Exposition orale
aucun effet carcinogène n'a été observé
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Rapports non publiés

souris
Exposition orale
aucun effet carcinogène n'a été observé
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Rapports non publiés

rat
Exposition par la peau
aucun effet carcinogène n'a été observé
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Rapports non publiés

souris
Exposition par la peau
aucun effet carcinogène n'a été observé
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Rapports non publiés

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro : Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
avec ou sans activation métabolique
négatif
Rapports non publiés
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium
avec ou sans activation métabolique
négatif
Rapports non publiés
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagénicité (Essai de cytogénétique in vitro sur le mammifère)
Souche: V79
avec ou sans activation métabolique
négatif
Rapports non publiés
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vivo	:	donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible
Toxicité pour le développement / Tératogénicité	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Effets foetotoxiques considérés comme non significatifs car observés uniquement aux doses induisant une toxicité maternelle rat NOAEL teratogenicity: 600 mg/kg NOAEL Toxicité maternelle: 600 mg/kg Données bibliographiques souris NOAEL teratogenicity: 2 mg/kg NOAEL Toxicité maternelle: 2 mg/kg Données bibliographiques lapin NOAEL teratogenicity: 2 mg/kg NOAEL Toxicité maternelle: 2 mg/kg Données bibliographiques

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	:	Toxique pour les organismes aquatiques. Données bibliographiques

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	:	Biodégradabilité aérobie ultime Facilement biodégradable Données bibliographiques

Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Par analogie Non potentiellement bioaccumulable. Données bibliographiques

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Eau Compartiment cible ultime du produit : Sol

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale	:	N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les critères CE.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Ne pas décharger dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant élimination.
Motif élimination déchet	:	Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Autres données	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres réglementations	:	Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Texte complet des Phrases-P citées dans les sections 2 et 3.

P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).